

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 12 mars 2019 à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, chargé du greffe, sont également présents.

19-03-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

19-03-02 **Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de février 2019 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

19-03-03

Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2019-03-12.

Points d'information générale.

Un communiqué de la MRC de Vaudreuil-Soulanges reçu au cours du mois de février 2018 et indiquant que le gouvernement a prévu d'intégrer un mode de transport en commun lourd tel que le REM dans la conception du nouveau pont de l'Île-aux-Tourte a été lu par l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, chargé du greffe, aux membres du Conseil et à l'assistance.

19-03-04

Approbation de l'offre de services de J.Y. Tremblay Arpenteur-Géomètre Inc.

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de J.Y. Tremblay Arpenteur-Géomètre Inc. pour la description technique du bassin incendie à être construit sur le lot 2 397 955 appartenant à Ferme Avicole Sainte-Justine Inc., afin d'établir une servitude d'usage pour le Service incendie de la Municipalité, au montant de 800.00\$, taxes en sus, pour la description technique et, si un plan de localisation après travaux doit être réalisé, un montant supplémentaire de 1,800.00\$, taxes en sus.

19-03-05

Achat d'un habit de pompier.

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service des incendies à faire l'acquisition d'un habit de pompier pour le pompier Jason Lepage pour un montant de 2,144.29\$, taxes et transport inclus.

19-03-06

Versement des sommes dues à la troupe de théâtre de Sainte-Justine-de-Newton.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton garde une somme de 4,000.00\$ dans ses coffres au nom de la troupe de théâtre de Sainte-Justine-de-Newton, provenant des profits réalisés lors de la présentation de la pièce de théâtre de 2011;

CONSIDÉRANT QUE la troupe de théâtre de Sainte-Justine-de-Newton désire utiliser une partie de cette somme pour les dépenses occasionnées par la pièce de théâtre de février 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à Madame Patricia Domingos, représentante de la troupe de théâtre de Sainte-Justine-de-Newton, la somme de 2,500.00\$ à même la somme gardée dans ses coffres depuis 2011.

19-03-07

Autorisation de circuler du Club cycliste ZVP-Opto-Réseau.

CONSIDÉRANT QUE le Club cycliste ZVP-Opto Réseau, organisme affilié au Centre Multisports situé à Vaudreuil-Dorion, désire organiser une course cycliste inter-provinciale sur le territoire de Sainte-Justine-de-Newton le 15 juin 2019, course nommée « Grand Prix cycliste ZVP-Opto Réseau/Ste-Justine;

CONSIDÉRANT QUE l'épreuve est sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) et, de ce fait, oblige l'organisation à un encadrement règlementaire stricte sous la supervision de commissaires délégués par la FQSC;

CONSIDÉRANT QUE les courses se dérouleront entre 9h et 18h dans le quadrilatère formé des routes suivantes avec départ et arrivée devant le centre communautaire: rue Principale, route 325N, 2^{ième} rang et Montée Noire ;

CONSIDÉRANT QUE le club attend la présence de 350 à 400 participants âgés de 11 ans à 70 ans;

CONSIDÉRANT QUE les routes ne seront pas fermées à la circulation mais que, lors du passage des groupes cyclistes, les voitures pourront être ralenties ou immobilisées pour quelques secondes;

CONSIDÉRANT QUE le club déploiera des bénévoles sur le circuit pour assurer la sécurité des participants et contrôler la circulation aux intersections;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont besoin du centre communautaire pour offrir des facilités aux bénévoles et aux participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton autorise le Centre Multisports et son club cycliste ZVP-Opto Réseau à tenir son événement sur son territoire. Le conseil accepte de louer le centre communautaire au tarif établi de 200.00\$. La municipalité pourra, dans la mesure de ses possibilités, prêter certains équipements de sécurité aux organisateurs (cônes oranges, barricades, drapeaux, vestes de sécurité).

19-03-08

Adoption des rapports annuels 2015-2017 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régional de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur en 2010 et que les rapports annuels pour les années 2015 à 2017

ont été préparés par l'adjoint au directeur du Service de sécurité incendie, Richard Macdonald ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie des rapports annuels 2015 à 2017 et ont pris connaissance de leur contenu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter les rapports annuels 2015 à 2017 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission des rapports annuels 2015 à 2017 à la Municipalité régional de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

19-03-09 **Achat de tables pour le Centre communautaire.**

CONSIDÉRANT QUE la troupe de théâtre de Sainte-Justine-de-Newton désire utiliser une partie des revenus provenant des pièces de théâtre jouées en 2011 et en 2019 pour faire l'acquisition de chaises pour le Centre communautaire, conditionnellement à ce que la Municipalité fasse l'acquisition de tables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à quatre voix contre deux, les conseillers Denis Pouliot et Éric Dufresne votant contre et le maire s'étant abstenu de voter :

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'environ 25 tables rectangulaires et 10 tables rondes pour le Centre communautaire pour un montant ne dépassant pas 10,000.00\$, taxes en sus.

19-03-10 **Renouvellement du mandat de M. Bernard Cnudde au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation sur le CCU prévoit que le mandat de ses membres est renouvelable aux deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Bernard Cnudde, siégeant dans ce comité, est arrivé à échéance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers, de renouveler le mandat de M. Cnudde au CCU.

19-03-11 **Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-20-05 adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 27 février 2019, que cette même résolution fait état des besoins actuels et futurs en transport en commun pour la région de Vaudreuil-Soulanges afin de maximiser les retombées économiques, réduire les gaz à effet de serre et également améliorer la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que cette résolution demande au gouvernement d'intégrer une emprise prévoyant l'accueil du transport collectif de type métro léger du réseau express métropolitain dans les plans de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE manifester le soutien de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton à la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ce dossier afin que celle-ci effectue les représentations nécessaires auprès de toute autorité pour concrétiser ce projet;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

19-03-12 **Demande au MTQ au sujet de la reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes.**

CONSIDÉRANT le communiqué de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 7 mars 2019, faisant état de l'annonce du gouvernement de prévoir l'intégration d'un mode de transport en commun lourd, tel que le Réseau express métropolitain (REM), dans la conception du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet en termes de retombées économiques, environnementales et sociales pour la région de Vaudreuil-Soulanges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE demander au Ministère des transports que soit intégrée, dans les plans du futur pont de l'Île-aux-Tourtes, une emprise prévoyant l'accueil du transport collectif de type métro léger du REM;

DE transmettre copie de la présente résolution à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, et pour appui, à la Table de concertation de préfets de la Montérégie, à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

19-03-13 **Formation COMBEQ de l'inspectrice en urbanisme et en environnement sur le Q-2, r.22.**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser Mme Natacha Gauthier, inspectrice en urbanisme et en environnement, à s'inscrire à une formation donnée par la COMBEQ les 26 et 27 mars 2019 sur le règlement concernant l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), pour un montant n'excédant pas 570.00\$ taxes incluses.

19-03-14 **Remboursement des sommes dues à Madame Martine Asselin.**

CONSIDÉRANT QU'un contrat de travail a été signé avec Madame Martine Asselin en décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite et qu'elle a eu pour conséquence que des sommes d'argent sont dues à Madame Asselin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à rembourser les sommes dues à Madame Martine Asselin.

Période des questions de l'assistance.

Aucune question n'est posée de la part de l'assistance.

19-03-15

Levée de la séance.

À vingt heures vingt minutes (20h20) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire